



ACTUALITÉ

CNESER 2015 :
résultats



INTERNATIONAL

Aristidis Baltas,
Ministre de l'Éducation



SOCIÉTÉ

Droit à la fin de vie



ENTRETIEN

Didier Fassin,
L'Ombre du monde

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 636 JUIN 2015

le s n e s u p



DOSSIER

L'université en prison



L'université en prison

→ Dossier coordonné par Fabrice Guillbaud

« Peu d'informations se publient sur les prisons ; c'est l'une des régions cachées de notre système social (...) Nous avons le droit de savoir, nous voulons savoir. »

Groupe d'Information sur les Prisons, 8 février 1971.

Depuis, les prisons se sont ouvertes à la présence d'institutions et intervenants variés, les droits des détenus ont progressé mais on incarcère plus de monde et pour plus longtemps.

L'université est en prison. Ce dossier vise à dresser un état des lieux des conventionnements entre prisons et universités (I. Bryon) pour comprendre l'effectivité de l'accès des détenus à l'enseignement supérieur. Devenu plus important ces dernières années, il ne date pas d'hier : la Section des étudiants empêchés de l'université Paris-Diderot est née en 1974. F. Chouquet rappelle le contexte militant de sa création par des enseignants et militants qui auraient pu souscrire à la formule de P. Claudel, écrivain et ex enseignant en prison : « aller vers ceux qui ne peuvent pas venir vers vous ». C'est vers eux qu'on se tourne ensuite. F. Salane s'intéresse aux manières d'être étudiant en prison et aux entraves faites à leurs conditions d'études. Exceptionnel, le parcours de P. Maurice montre qu'un détenu peut devenir docteur puis chercheur.

L'ouverture de la prison à l'université se pose évidemment ailleurs qu'en France.

Elle résulte souvent de l'activisme d'individus déterminés à changer les choses : E. Kalica, ancien condamné aujourd'hui doctorant, a œuvré à la création du campus universitaire de la prison de Padoue.

L'accès aux études supérieures pour les personnes détenues

→ par Isabelle Bryon, responsable nationale de l'enseignement, direction de l'administration pénitentiaire, ministère de la Justice

Quelle est l'ampleur des partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur et les établissements pénitentiaires ? Combien de détenus et d'enseignants cela concerne-t-il ? Pour quels cursus ? L'état des lieux de l'accès aux études supérieures des personnes détenues est dressé ici et la focale est mise sur quelques innovations pédagogiques récentes, notamment en Ile-de-France.

Le partenariat Éducation nationale/Administration pénitentiaire, structuré depuis 1995, est régi par convention. L'encadrement de l'enseignement, à la rentrée scolaire 2014, est assuré par 481 enseignants affectés et près d'un millier de vacataires intervenant, en heures supplémentaires, sur des cours du niveau de l'enseignement secondaire principalement.

Ces enseignants répondent en priorité aux besoins d'enseignement des mineurs et des personnes détenues ne maîtrisant pas les apprentissages fondamentaux : personnes illettrées, non francophones ou ayant quitté le système scolaire prématurément. Les personnes incarcérées qui déclarent un niveau de scolarisation correspondant à la fin du secondaire représentent 5 % des personnes détenues. L'enseignement est toujours organisé sur la base du volontariat ; certaines personnes détenues ne souhaitent pas fréquenter les Unités locales d'enseignement (ULE) ou choisissent prioritairement de travailler ou de se tourner vers la formation professionnelle.

Depuis plusieurs années les taux de personnes en détention scolarisées varient de 22 à 25 % de la population incarcérée. Les



© Thomas Hawk / Flickr.fr

Les taux de personnes en détention scolarisées varient de 22 à 25 %.

personnes détenues scolarisées et engagées effectivement dans un parcours d'études post-bac représentent 1,6 % de cette population. La dernière enquête réalisée fait apparaître que plus de 40 universités, IUT ou instituts (CNED, CNAM) sont impliqués dans le suivi de plus de 390 détenus étudiants. Les niveaux d'études et les cursus choisis sont très variés, la majorité des parcours correspond à des DAEU (190) et à des BTS (35) ou à des licences 1^{re} année (98), master (25).

Les difficultés pour les étudiants empêchés sont les suivantes : financement des droits d'inscription, des achats de livres, difficulté d'accès aux ressources documentaires et à l'informatique, organisation matérielle, lenteur des échanges postaux avec les enseignants référents en université. Pour soutenir ces étudiants empêchés, les services d'enseignement en détention participent à la formalisation du projet, aux démarches d'inscription, apportent des aides matérielles (ressources bibliographiques, matériel pédagogique) et du soutien méthodologique si nécessaire.

Des conventions de partenariat associant directions interrégionales des services pénitentiaires, directions d'unités pédagogiques régionales et universités sont signées et permettent de s'accorder sur les modalités d'inscription (frais, démarches...) et d'échanges durant la formation.

Pour améliorer la fluidité des échanges, un partenariat est mis en place avec la Fédération internationale de l'enseignement à distance (FIED), la fédération étant mandatée par ses adhérents pour adapter l'enseignement à distance au contexte de la détention. La FIED a ouvert sur son site une rubrique « étudiants empêchés » et met à la disposition des responsables locaux de l'enseignement (RLE) une liste des référents par université. Il s'agit souvent de responsables administratifs des

MAINTIEN DE L'ORDRE ET ACTIVITÉS EN PRISON : ÉCLAIRAGE

Le développement des activités scolaires ou de formation professionnelle en prison, qu'elles concernent les niveaux primaire, secondaire ou supérieur, ne peut être analysé de manière isolée. Il n'est pas question de nier la bonne volonté d'une administration et de ses personnels à renforcer les activités d'enseignement et à les adosser à la mission de réinsertion dévolue au service public pénitentiaire. Cependant toute prison a pour mandat premier d'enfermer les personnes que la Justice condamne, ou qu'elle place temporairement en détention provisoire : cette mission, quoi qu'en disent les dirigeants de cette administration, prime sur toutes les logiques qui découlent d'autres activités mises au service de la mission de réinsertion. Cela ne signifie pas que ces dernières soient totalement instrumentalisées, ni détournées, encore moins inutiles ; mais toute activité de loisirs, d'enseignement, sportive ou de travail a en réalité également pour objectif de répondre à la logique du maintien de l'ordre. D'une part en occupant les détenus, dans un contexte de raréfaction du travail en prison (aujourd'hui seul un détenu sur trois travaille, contre trois sur cinq dans les années 1970) ; d'autre part, en participant à la normalisation des individus du fait que la sélection des candidats à la formation est fondée sur des critères comportementaux : ne peut étudier (ou travailler) qu'un détenu qui « se tient bien », au regard des attentes carcérales.

Fabrice Guilbaud

services d'inscription, susceptibles de répondre aux questions pratiques et administratives. Un « guide de procédures » pour les étudiants empêchés a été mis en place par l'université de Montpellier et sera généralisé dans les universités adhérentes. Le document diffusé aux RLE fait le point sur l'examen des candidatures, les inscriptions administratives, pédagogiques, l'accès aux cours, la gestion des examens.

Depuis 2013, la région Île-de-France, en lien avec deux universités partenaires (Paris-Diderot et Marne-la-Vallée), s'est engagée dans un programme en faveur des « étudiants empêchés ». Ce programme d'aide et d'accompagnement des étudiants incarcérés en Île-de-France soutient l'accompagnement en présentiel, par des enseignants du supérieur, d'étudiants au centre pénitentiaire du Sud-Francilien (Réau) et la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. En complément, un programme de bourse a été expérimenté afin de doter les étudiants empêchés d'une aide à la poursuite d'études. Il s'agit d'une bourse mensuelle de 200 €, de la gratuité des frais d'inscription, d'une aide de 150 € pour l'achat d'ouvrages.

Ce dispositif a permis d'engager 79 personnes détenues dans des parcours d'études universitaires. 19 % ont réussi complètement leurs



Il est important que les établissements d'enseignement supérieur renforcent leur responsabilité sociale vis-à-vis des publics en difficulté en adaptant les conditions financières liées aux inscriptions.



examens, 28 % ont été en situation de réussite partielle. Parmi les bénéficiaires, 11 % étaient des femmes (elles représentent 3,6 % de l'ensemble des personnes détenues). Le taux d'abandon en cours d'année a été faible (5 %). La mesure 11 du plan de mobilisation pour les valeurs de la République demande aux établissements d'enseignement supérieur d'encourager la poursuite d'études supérieures des jeunes incarcérés, par le développement des conventions entre les universités, les directions inter-régionales des services pénitentiaires et les unités pédagogiques interrégionales. Dans cette perspective, il est important que les établissements d'enseignement supérieur renforcent leur responsabilité sociale vis-à-vis des publics en difficulté en adaptant les conditions financières liées aux inscriptions. ●

Entretien avec Philippe Claudel

Auteur et réalisateur, Philippe Claudel est maître de conférences à l'université de Lorraine. Agrégé de lettres modernes, il est membre de l'académie Goncourt et a reçu plusieurs prix littéraires, dont le Renaudot pour *Les Âmes grises* (Stock, 2003). Il revient ici sur son expérience d'enseignement en prison, univers qui lui a inspiré l'écriture de *Le Bruit des trousseaux* (Stock, 2002) et la réalisation de *Il y a longtemps que je t'aime* en 2008.

Qu'avez-vous cherché à faire en allant enseigner en prison ?

C'était de 1988 à 2000 à la maison d'arrêt de Nancy ; ça remonte à loin maintenant. Je dirais que j'ai cherché à faire mon métier, tout simplement. Essayer de transmettre aux détenu.e.s, femmes et hommes, ce que je savais sur les textes, les préparer aux examens pour certains, leur permettre de sortir de l'isolement pour d'autres. Discuter autour de textes littéraires, sur l'histoire de l'art et la philosophie les intéressait aussi. Pour un enseignant, c'était idéal parce que les personnes qui venaient étaient volontaires, il n'y avait pas d'enseignant contraint.

Vous avez ensuite enseigné dans d'autres types d'institutions, pour quelles raisons ?

Ce qui m'intéressait c'était d'aller dans des endroits où on n'allait pas ou des lieux fermés, comme la prison. Depuis le milieu des années 1980, ça s'est ouvert bien plus largement et il y a eu une volonté nationale de donner des cours dans les matières fondamentales au niveau secondaire, en fran-

çais, langues, histoire-géo, mathématiques, dans le cadre d'un programme qui a donné naissance aux « lycées pénitentiaires » puis finalement aux « unités locales d'enseignement ».

Et après, oui, c'était toujours des lieux fermés : aller vers des publics contraints ou empêchés dans différents contextes, dans des hôpitaux pour enfants ou dans des établissements pour adolescents handicapés physiques. La démarche pourrait se résumer simplement en disant : aller vers ceux qui ne peuvent pas venir vers vous.

En quoi ces expériences ont-elles nourri vos activités de création ?

La découverte de l'enfermement, du handicap, de la maladie a marqué l'homme que je suis. Cela nous fait mettre en perspective notre propre vie par rapport à des vies bien plus chaotiques ou traumatisées. Sur le plan de la création, ça a conduit à *Le Bruit des trousseaux* ; et, indirectement plus tard, j'ai réalisé *Il y a longtemps que je t'aime*, ainsi qu'un film récent qui va sortir

dans quelques mois, *Une enfance*, où l'on comprend qu'un personnage est passé par la case prison. Encore plus indirectement, je l'ai souvent dit, un livre comme *Les Âmes grises*, n'aurait jamais été écrit si je n'étais pas passé par la prison, parce que c'est un livre qui se fonde sur le constat que l'humain est d'une complexité infinie et qu'il est très difficile de faire le distinguo entre des motivations pures ou impures, le bien et le mal, etc. Je crois que ça m'est apparu progressivement au fil des rencontres que j'ai pu faire en prison, avec des gens qui ont eu des vies moins simples que ce que la presse et les tribunaux veulent bien en dire. ●

Propos recueillis par Fabrice Guilbaud



Brève histoire de la Section des étudiants empêchés de Paris-Diderot

→ par François Chouquet (philosophie), ancien responsable pédagogique de la SEE (1998-2008)

En France, l'université Paris-Diderot a été pionnière dans l'introduction des cursus universitaires en prison à travers la création, en 1974, de la Section des étudiants empêchés. François Chouquet revient ici sur le contexte militant de sa création, souligne le rôle clé d'enseignants et responsables militants, dresse les évolutions du périmètre d'intervention pédagogique et insiste sur l'esprit du grand partage de la culture caractéristique du SEE.

La Section des étudiants empêchés (SEE) de l'université Paris-Diderot est née en 1974, quelques mois avant les mutineries de juillet qui secoueront les prisons françaises. « Empêchés » n'est pas un euphémisme. C'est la vérité de la plupart de ces prisonniers, étudiants ou non, et cela bien avant la prison : échec scolaire, pauvreté, chômage, exclusion sociale. Au départ, il y a trois enseignants de Paris 7, université fondée en 1970, dans l'héritage de 68. Viviane Baruch (anglais et italien), Pierre Trompette et Philippe Chanson (psychologie) prennent l'initiative d'enseigner bénévolement en détention, dès février 1974, « pour la bonne cause » : donner la parole aux prisonniers et défendre leur droit aux études. Ils sont les pionniers de la SEE, structurée progressivement sous l'impulsion du fondateur du département d'Éducation permanente à Paris 7, Jean Devèze, militant de l'éducation populaire et syndicaliste, secrétaire général du SNESUP en 1960. Michel Alliot, président de Paris 7 depuis sa création, officialisera l'existence de la SEE en décembre 1975. Les premières années (1977-1981) Marie-Claude Vetraino-Soulard (linguistique) en sera la directrice. En 1981, pour quelque temps, c'est Alain Geismar (figure militante de Mai 68, secrétaire général adjoint en 1965 puis secrétaire général du SNESUP en 1967) qui prendra la responsabilité du service.

Tout au long de son histoire et jusqu'à aujourd'hui, la SEE est intervenue principalement dans les prisons d'Île-de-France : Fresnes (hommes et femmes), Melun, centrale de Poissy, la Santé, Fleury-Mérogis ; depuis quelques années à Osny, et aujourd'hui à Réau. Pour quels enseignements ? D'abord le DAEU (ancien ESEU), bien adapté au redémarrage à un bon niveau du travail intellectuel et de l'apprentissage des savoirs. Puis les licences de psychologie, histoire, lettres, pour voir loin, haut et large, dans un entretien soutenu avec les textes. Et avec

les enseignants. Issus de Paris 7, devenue aujourd'hui Paris-Diderot, ou venant du Secondaire, ils sont sur le terrain, en détention, régulièrement témoins de véritables « conversions » à l'étude, à la recherche, à la création.

Chaque année, en moyenne, la SEE inscrit 150 étudiants. En 2014-2015, ils sont 187. Avec la détermination de ses directeurs actuels, Jean François Cottier (enseignement supérieur) et Valérie Guiraudon (DAEU) – et l'engagement constant de ses enseignants ; grâce aussi à l'expérience précieuse de sa coordinatrice, Nathalie Cuny, 25 ans d'action continue ! – la SEE approfondit son travail : création d'un DU (formation aux humanités : lettres et sciences humaines) à la prison de la Santé durant deux ans, avant sa fermeture – et cette année à Fresnes ; cycle de conférences hebdomadaire à Fresnes au quartier femmes, mis en œuvre par Jean-Luc Deschamps (anglais), organisé dès 1990 à la Santé avec 40 participants en moyenne, forum qui scelle la rencontre toujours heureuse entre détenus, intellectuels, chercheurs, artistes de haut vol – et qui donne le goût de l'étude. Il y a aussi les « candidats extérieurs », 60 inscrits répartis dans toute la France, suivis par les enseignants locaux sur les programmes et les examens de Paris-Diderot. Puis les étudiants libérés qui viennent sur le campus, sous bracelet ou en semi-liberté (20 inscrits en DAEU et Licence). Enfin une inscription en thèse de maths (un étudiant-chercheur grec, en prison en Grèce).

À l'initiative de la Fondation Paris-Diderot, la SEE participe aussi au Prix Paris-Diderot-Esprits libres, à la prison de Réau : pendant six mois, cinq hommes et cinq femmes débattent des livres en compétition, avec le soutien des enseignants de



POKLO PÔLE UNIVERSITAIRE
Parfois une simple faute de frappe peut générer de fâcheux malentendus

la SEE (Valérie Guiraudon, Régis Salado et Carine Trévisan, universitaires de Paris-Diderot). En 2014, ils et elles ont fait le choix lumineux d'attribuer le prix à Maylis de Kerangal, pour *Réparer les vivants*. Elle sera en juin 2015 la présidente du jury.

Tout cela – et c'est si peu par rapport aux besoins et à la demande – avec quels moyens ? Le financement principal vient du Conseil régional d'Île-de-France, complété

▼
L'essentiel : faire voir que la réinsertion commence en détention, en forgeant les outils de décisions pour la suite (...) dans le grand partage de la culture.

par des heures d'enseignement données par l'université Paris-Diderot et par l'UPR (Unité pédagogique régionale, qui organise tous les enseignements en prison). L'essentiel : faire voir que la réinsertion commence en détention, en forgeant les outils de décisions pour la suite. Oui, c'est

là, dans le grand partage de la culture vécue ensemble que vont se tracer les perspectives de vie et de travail. Et si les profs de la SEE tiennent bon, c'est aussi grâce à ce qu'ils reçoivent en retour de leurs étudiants. ●

Heurts et malheurs des étudiants en milieu carcéral

→ par Fanny Salane, maîtresse de Conférences en sciences de l'éducation, Université Paris Ouest Nanterre-La Défense

Faire des études supérieures dans un espace aussi contraint que la prison paraît un incroyable tour de force. Qui sont donc les étudiants en prison ? L'éducation est de plus en plus valorisée dans les déclarations de l'institution pénitentiaire, comme dans les textes de lois. Qu'en est-il des études supérieures, qui concernent une frange marginale des personnes détenues ? Quelle place leur est-elle réellement faite ?

Cet article repose sur une recherche menée par questionnaires et par entretiens auprès de 45 personnes détenues (dans 22 établissements pénitentiaires) inscrites dans des cursus post-baccalauréat⁽¹⁾ préparant un BTS ou un diplôme universitaire, de la première année de licence à la troisième année de doctorat.

Les étudiants en prison, des détenus atypiques

Les étudiants en prison ne sont pas des détenus comme les autres. Ils sont souvent pourvus de ressources, sociales, scolaires, professionnelles ou relationnelles, que peu de détenus possèdent. Dans notre enquête, six sur dix avaient ainsi un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat alors que cela concerne 8 % des personnes détenues en général.

Ces détenus sont également atypiques eu égard à leur trajectoire pénale et carcérale : ils sont plus fréquemment condamnés que prévenus (dans une proportion plus importante que pour la population carcérale en général), et quand ils sont condamnés, c'est à des peines très lourdes. Cette trajectoire pèse sur la trajectoire scolaire : la décision d'entreprendre des études intervient majoritairement après la tenue du procès, la condamnation qui s'ensuit et l'arrivée en établissements pour peine réservés aux seuls condamnés (centre de détention ou maison centrale).

Les manières d'être étudiant en prison

En « continuité directe »

Pour un peu plus de quatre détenus interrogés sur dix, la construction d'un projet scolaire et culturel en prison est en étroite cohérence avec leur parcours de vie à l'extérieur. Il s'agit majoritairement de personnes jeunes, incarcérées alors qu'elles suivaient un parcours de formation, ou de personnes plutôt âgées, fortement dotées socialement et culturellement.

En « semi-continuité »

Pour deux détenus sur dix, l'investissement scolaire en prison résulte de la transposition et de la réactualisation de compétences

acquises à l'extérieur avant l'incarcération, dans le cadre d'activités de formations pour adultes au cours de leur trajectoire professionnelle. Cette insertion dans une formation continue a souvent été encouragée par leurs compagnes, mieux dotées scolairement et culturellement.

En « rupture »

Pour près du quart de la population étudiée, l'investissement scolaire s'insère dans un processus de raccrochage, souvent précédé d'une réhabilitation sanitaire, physique et psychologique. Ce sont les détenus qui se rapprochent le plus du profil de la population carcérale en général : parcours scolaire initial chaotique, orientation « forcée » vers des filières courtes et professionnelles, très mauvais souvenirs de l'école. Cette rupture par rapport à leurs trajectoires antérieures s'accompagne pour certains d'une véritable « conversion identitaire », autrement dit d'une transformation de soi.

Les conditions d'étude des étudiants en prison

Faire des études en prison implique des contraintes spécifiques, qui conditionnent le déroulement d'une scolarité intra-muros. Nuisances sonores, promiscuité et immobilité

forcées, contraintes temporelles et psychiques, pèsent lourdement sur les études. Le milieu carcéral impose aux étudiants des difficultés matérielles et pédagogiques difficilement surmontables. Ces derniers se trouvent notamment confrontés à trois spécificités de l'enseignement supérieur en prison : son coût élevé, son accessibilité limitée (notamment à cause du principal obstacle : l'interdiction d'accès à l'internet⁽²⁾) et enfin, sa complexité qui implique de la lenteur dans toutes les transactions.

L'hypocrisie de l'institution est également soulignée par les étudiants concernant leurs conditions d'étude. En effet, les difficultés d'accès aux différents types de matériel et de (res)sources documentaires mettent en lumière la prégnance de la logique sécuritaire sur la logique scolaire en prison⁽³⁾. Un étudiant détenu inscrit en BTS dans une maison centrale (type de prison le plus sécuritaire) dit avec sérieux et ironie : « il est plus facile de faire rentrer un portable – ou même de la drogue on peut dire – dans l'enceinte d'une prison que de faire rentrer des bouquins ». L'accès à l'éducation peut alors apparaître plus comme un privilège que comme un droit, privilège qui peut être retiré à tout moment. L'obtention de conditions plus favorables à un investissement (serein) dans les études est ainsi étroitement liée au comportement des personnes en détention.

Ces entraves maintiennent les étudiants en prison (surtout les moins dotés) dans un état de forte dépendance institutionnelle, et les empêchent de répondre aux injonctions (paradoxales) de l'administration pénitentiaire, d'autonomie et de prise en main de leur incarcération. ●

En prison la lecture permet de s'élever



In carcere la lettura aiuta ad elevarsi

© Graziano Sciapi

(1) Salane Fanny (2010). *Être étudiant en prison. - L'évasion par le haut*. La Documentation française, Paris.

(2) À l'exception d'expérimentations dans quelques établissements, l'accès à Internet est interdit.

(3) Cf. « Faire des études en prison. Logique sécuritaire contre logique scolaire », in G. Benguigui, F. Guilbaud, G. Malochet, *Prisons sous tensions*, Champ social, 2011.

Entretien avec Philippe Maurice, historien

Aujourd'hui âgé de 59 ans, Philippe Maurice a échappé à la peine de mort. Il a été gracié par François Mitterrand en 1981. Sa peine a été commuée en peine de prison. Devenu un spécialiste du Gévaudan au Moyen-Âge, il a été libéré en 2000 et est actuellement chargé de recherche au CNRS en poste à l'EHESS.

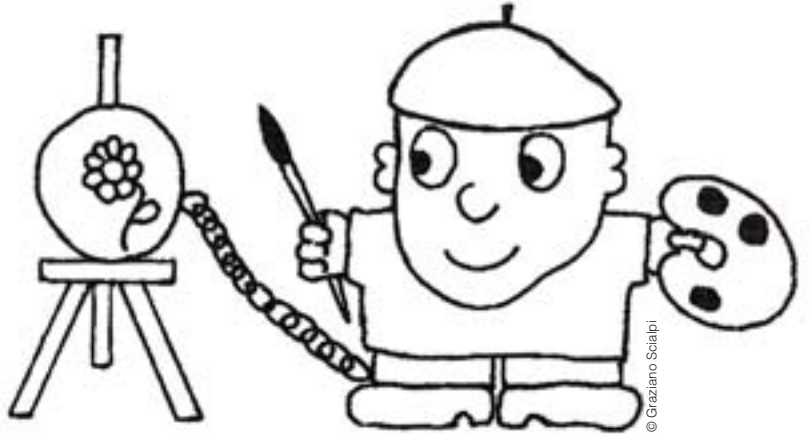
Comment êtes-vous entré en contact avec l'histoire ?

Au début je voulais faire de la philosophie puis de la psychologie. La personne qui s'occupait des études à Fleury-Mérogis m'en a découragé, craignant le travers de l'introspection. Elle a eu un argument plus solide, qui était : « *vous aurez des travaux pratiques et là où vous êtes, ça sera impossible* ». Je me suis tourné facilement vers l'histoire, qui m'avait toujours passionné. Le parcours a été un peu dur au début (1985-1987), le ministère de la Justice voyait d'un bon œil un détenu, avec un dossier comme le mien, qui se met à étudier et donc se calme un peu plutôt que de s'agiter. En revanche, l'administration m'a mis des bâtons dans les roues. Progressivement, les choses se sont normalisées.

Ma première année, c'était à Paris 10-Nanterre puisque j'étais à Fleury. La deuxième, j'étais à Moulins-Yzeure ; mais je me suis heurté à un sous-directeur et j'ai tout envoyé promener. J'ai repris les études à Saint-Maur. De ma deuxième année effective jusqu'au doctorat, j'ai été à l'université de Tours. En DEUG et en Licence, un administratif de l'université collectait les cours des étudiants et me les apportait. J'avais rencontré une universitaire, Christiane Deluz, qui était venue me faire passer des oraux, elle était médiéviste. Souvent la spécialisation tient à des rencontres. J'ai choisi le Moyen-Âge, ce qui m'a permis de prendre de la distance. Si j'avais fait de l'histoire contemporaine, ma recherche aurait rejoint ma révolte et ma révolte la recherche.

Comment avez-vous eu accès à vos sources, comment s'est organisé le travail et la soutenance ?

L'université de Tours m'a prêté un ordinateur et un lecteur de microfilms, j'avais tout ça en cellule. La directrice des archives départementales de la Lozère a fait quelque chose d'assez exceptionnel. À l'époque, les centres départementaux commençaient à microfilmer



leurs archives et elle a lancé son programme de microfilmage en s'attaquant aux registres de notaires. Donc je lui donnais les cotes, elle microfilmaient puis je travaillais. J'ai dépouillé environ 150 registres de notaires en latin, des dizaines de milliers de pages, ça m'a pris deux ans.

Pour les livres, mes professeurs me les apportaient. Ils étaient intervenus pour que je puisse emprunter à la BU de Caen. Mais j'avais un problème, c'était l'accès au catalogue... ça a vite capoté. J'ai eu la chance d'avoir ma mère, des amis, etc. qui m'ont offert des ouvrages. Quand je suis sorti, j'avais environ 300 livres.

Pour la maîtrise, la soutenance, à la prison de Moulins, a été « semi-publique » au sens où l'université avait demandé que des étudiants, ainsi que deux ou trois détenus de Moulins qui suivaient des cours d'histoire de cette université, puissent y assister. Pour la thèse, c'était en 1995, l'université refusait de le faire en milieu fermé. Le directeur de Caen et la Juge d'application des peines (JAP) avaient l'envie de faire tout ce qu'ils pouvaient pour faciliter la réinsertion. Ils se sont solidairement joints à l'université de Tours, la JAP a autorisé mon extraction et nous sommes partis avec le directeur et deux gardiens. Une voiture avec deux gendarmes nous suivait. En revanche, l'université a refusé les gendarmes et a fait savoir qu'en uniforme, sur un campus, c'était hors de question. Donc les gendarmes ont assisté mais en civil !

Quel a été votre parcours professionnel après le doctorat ?

En 1995, j'avais déjà publié quelques articles, j'en ai publié d'autres et puis j'ai publié la thèse⁽¹⁾, ça m'a pris une bonne année pour la transformer en livre.

Mais la situation devenait un peu inconfortable. J'avais tissé des liens avec le milieu universitaire par les études mais ces liens risquaient alors de se distendre. B. Chevalier et C. Deluz ont continué à se mobiliser pour ma libération. Ma libération conditionnelle a été refusée deux fois : une fois par Jacques Toubon qui m'a dit plus tard que ça lui aurait causé trop d'histoires avec les syndicats de policiers, une autre fois par Élisabeth Guigou. Mais la deuxième fois, en 2000, elle l'a acceptée. Entre les deux demandes, une pétition non publique avait été envoyée à la garde des Sceaux, signée par une centaine d'universitaires.

En 1999, je suis sorti en semi-liberté pendant quatre mois. De Caen, je suis allé à Tours, je rentrais tous les soirs à la prison après avoir travaillé à l'université. J'étais attaché de recherche dans un laboratoire d'archéologie où je faisais de la recherche en archives. Mon contrat a été renouvelé, ce qui m'a mené jusqu'à l'été. L'année suivante, j'ai été post-doc en obtenant une bourse de la Région Centre. Ensuite, j'étais au chômage. Puis, en 2002, j'ai obtenu un CDI, comme cadre au CIRAD (Centre de coopération internationale de recherches agronomiques et de développement), affecté au CRH (EHESS-CNRS), comme chargé de recherches. ●

Propos recueillis par Fabrice Guilbaud

(1) *La Famille en Gévaudan au xv^e siècle. 1380-1483*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998.

Entretien avec **Elton Kalica**, doctorant en science politique à l'Université de Padoue

Actuellement invité en séjour de recherche doctoral au Clersé (UMR CNRS-Université de Lille 1), Elton Kalica est rédacteur en chef du journal *Ristretti Orizzonti* publié par l'association Ristretti, dont l'objet principal est l'information et la promotion des droits pour les détenus et leurs familles. Inscrit dans la criminologie critique, il est le représentant italien d'un courant né aux États-Unis, la *Convict criminology*, savoir critique fondé par d'anciens détenus. Il a accepté de nous raconter ses parcours, individuel et collectif.

Pouvez-vous raconter votre parcours en prison et le choix des études ?

J'ai été arrêté en 1997 à l'âge de 20 ans. Après deux ans de détention préventive à Milan en quartier de haute sécurité (pour des infractions liées à un réseau mafieux), j'ai été condamné à 16 ans. J'ai alors été transféré à Padoue dans une prison réservée aux longues peines où j'ai pris contact avec des enseignants. Il y avait une classe pour le quartier de détention normal, ils voulaient en créer une pour le quartier de haute sécurité et je l'ai intégrée. C'était la première année de cette classe. Les profs étaient étonnés de me voir là parce que j'étais jeune, le seul à avoir un tel niveau scolaire (équivalent du baccalauréat) et le seul Albanais parmi des Siciliens plutôt âgés. Ils m'ont défendu en disant que j'étais bon élève, etc. Ils ont soutenu mes demandes d'intégrer la classe des droits communs et de m'inscrire à l'université. J'étais le premier détenu à faire cette demande à Padoue. Mais l'université a répondu que je ne pouvais pas m'inscrire, que je devais demander l'accord de l'ambassade parce que j'étais étranger. Beppe Mosconi (professeur de science politique à Padoue) a organisé une pétition d'universitaires pour me soutenir. Et ça a marché. J'ai été placé en détention classique et mes parents ont payé les droits d'inscription. Un volontaire bénévole faisait l'intermédiaire entre moi et l'université. J'ai pu passer mes examens en science politique (le bachelor en 4 ans et le master en 2 ans). J'avais les synopsis des cours et des manuels, des livres que j'achetais ou que le volontaire emprun-

taut pour moi à l'université et m'apportait, il m'aidait beaucoup.

Comment est-ce devenu une aventure collective ?

D'autres détenus me voyaient étudier et ont été intéressés ; l'association de mon visiteur a négocié pour monter quelque chose de

coup de réseaux pour trouver de l'argent. Le directeur a dit « *je n'ai pas le budget mais si vous trouvez l'argent, allez-y* ». Donc on a réparé les cellules, remis en état l'unité, installé des bureaux, des ordinateurs et une bibliothèque (parce qu'un fonds avait été constitué). Après on a eu des batailles quotidiennes pour pouvoir manger ensemble dans la salle com-

UN CAMPUS UNIVERSITAIRE EN PRISON

Le Campus universitaire de la Casa di reclusione de Padoue compte une cinquantaine de détenus inscrits à l'université (Bachelor et Master). Depuis 2003, suite à un accord entre l'Université de Padoue et le Département de l'Administration pénitentiaire, les détenus bénéficient de services favorisant leur accès à l'éducation : participation aux tests pour l'entrée dans les différents diplômes, tutorat étudiant, accès à des cours de soutien et commissions d'examen pour soutenir les épreuves des diplômes. Les filières conventionnées sont la science politique, la philosophie, le droit, les arts, la psychologie, l'agriculture, l'ingénierie. Une douzaine d'étudiants, sélectionnés selon les résultats dans les études, ont la possibilité de résider dans un quartier distinct de détention qui permet d'étudier dans des conditions plus appropriées, d'avoir des contacts avec les enseignants et les bénévoles ainsi qu'un accès limité à Internet.

Francesca Vianello, chercheuse en science politique, Université de Padoue

plus structuré avec l'université. Le directeur a dit OK, allez-y. Nous avons réuni sept ou huit détenus, mais ils n'avaient pas ma chance d'avoir des parents qui puissent payer. L'association s'est organisée pour trouver de l'argent et a financé le coût des frais d'inscriptions, dont les miens, et aussi un budget pour des livres etc. Il y avait dans la prison un bloc inoccupé de détention. Donc on a eu l'idée avec les volontaires de demander l'installation d'une unité pour les étudiants, parce que là où on était les gens criaient, écoutaient de la musique etc. donc c'était difficile d'étudier. Cette association catholique avait beau-

l'usage, utiliser les livres de notre bibliothèque en classe et en cellule, utiliser les ordinateurs et l'accès à internet et enfin bénéficier d'un universitaire sur place quelques heures par semaine (F. Vianello). Il a fallu deux ans pour avoir un fonctionnement comme celui-là, je ne les ai jamais lâchés, on se battait tout le temps pour tout et ça a donné ce résultat.

Qu'est-ce que l'entrée dans les études a changé à votre détention ?

Avant de commencer à étudier, j'étais dans un contexte difficile, avec tous les clans mafieux autour de moi, parlant en dialectes etc. j'apprenais leurs langues, j'intériorisais leur culture du combat. Tout était une question d'honneur, la moindre chose, un regard, l'attitude envers les gardiens surtout. Je participais à des mouvements collectifs de refus de remonter en cellule, j'allais donc régulièrement à l'isolement, c'était normal. Mais en fait, dès que j'ai pu étudier, je l'ai demandé. C'était impossible à Milan. À Padoue, j'ai dit aux autres « *Basta ! Je m'en fous ! Je reste dans ma cellule, je dois étudier* ». J'étais seul, je ne leur parlais plus et après j'ai quitté cette unité spéciale. ●

Propos recueillis par Fabrice Guilbaud



La réinsertion, c'est comme la charcuterie,

le secret est une longue maturation en cave